© Le Marin - Tous droits réservés - Copie personnelle de lemarin@ifremer.fr

Pollution marine : l'Europe dit adieu au plastique jetable

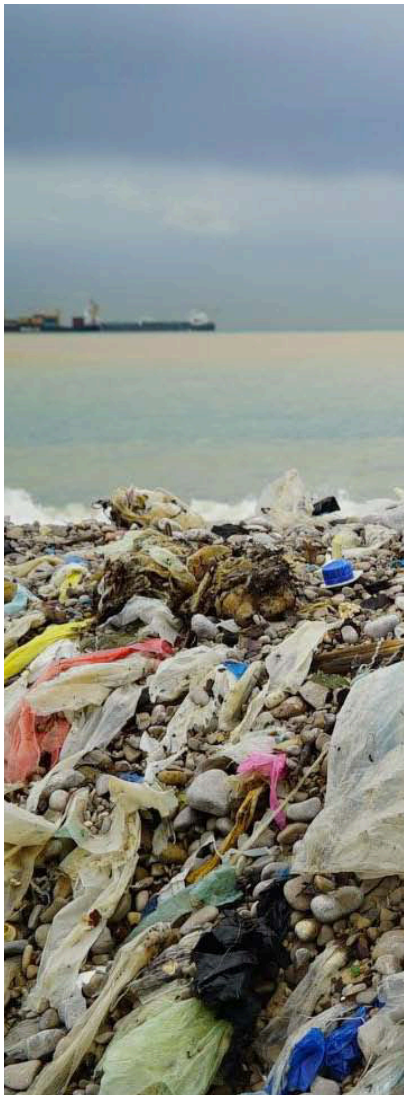

- Le Parlement européen a voté le mercredi 27 mars l'interdiction des plastiques à usage unique à partir de 2021.
- Couverts, assiettes, cotons-tiges, plastiques oxodégradables, récipients alimentaires et gobelets en polystyrène expansé seront interdits.
- 90 % des bouteilles en plastique devront être collectées en 2029 et 25 % de contenu devra être recyclé dans les bouteilles en plastique d'ici 2025, 30 % d'ici 2030.

L'Europe bannit les plastiques à usage unique. Une décision attendue de longue date. **« Depuis 2008, les scientifiques bataillent pour cette législation**, commente François Galgani océanographe spécialisé dans l'évaluation des effets des pollutions sur les organismes marins. **La mise en place de la DCSMM a permis à notre voix de sortir des laboratoires et de pousser à l'action. »** Plus de 80 % des déchets marins sont composés de plastique selon la Commission. La législation approuvée par l'UE concerne donc 70 % des déchets marins.

Ce texte renforce le principe du pollueur payeur. Il met en place une responsabilité élargie du producteur (Re) qui concernera les fabricants de récipients pour aliment, de sachets et emballages, de gobelets, de cigarettes, de lingettes humides, de ballons de baudruche et de sacs en plastique légers.

« 10 % des microplastiques retrouvés en mer viennent de l'industrie, poursuit François Gargani. **Or la grande consommation gère mal la fin de vie des plastiques. On ne recycle que ce qui a de la valeur. La plupart des plastiques du large sont dégradés et non recyclables. Il faudra créer des filières de recyclage, notamment des engins de pêche** *(lire page 6)***. »** Un régime de Re est d'ailleurs prévu pour les engins de pêche, pour garantir que les fabricants, et non les pêcheurs, supportent les coûts de la collecte.

Mais **« ramasser à la surface n'est pas la solution ultime »**, commente Francois Galgani. Les déchets flottants, accumulés à cause de la circulation naturelle des masses d'eau sur les cinq continents de plastique, représentent 1 % seulement de la pollution plastique des océans. **« C'est peu, rapporté à la production annuelle dans le monde, estimée à 350 millions de tonnes. »**

C'est près du littoral que les quantités de plastiques sont les plus importantes, comme sur certaines côtes méditerranéennes ou dans le golfe du Bengale. Mais aussi dans les fonds marins où s'accumulent **« des dizaines de millions de tonnes »**.

S'il ne faut pas mésestimer les conséquences, réelles, des plastiques de surface sur les écosystèmes, dans cette pollution précise, **« les impacts sont sélectifs et non globaux »**. Ainsi, le problème touche plutôt **« les animaux en haut de la chaîne alimentaire comme les tortues qui prennent les plastiques pour des méduses, les cachalots qui raclent les fonds pollués ou certains oiseaux, comme les fulmars, qui gardent ce qu'ils ont ingéré pour digérer »**.

Mais la majorité des espèces **« ingèrent et excrètent la plus grande partie des microplastiques, en quelques heures ou quelques semaines selon leur taille. C'est aussi le cas des mollusques, huîtres ou moules, qui filtrent des volumes d'eau importants et peuvent ingérer plus de microplastiques mais ne les retiennent pas »**. Les particules plastiques ne se transférant pas dans la chaîne alimentaire, le risque sanitaire demeure donc **« moyen »**.

En revanche, les nanoplastiques préoccupent les chercheurs. **« On n'a pas encore de preuve formelle qu'ils ne passent pas les barrières intestinales**, s'inquiète François Galgani. **C'est la même chose pour les additifs et les micropolluants. On doit tabler sur le principe de précaution. »**

Les travaux se concentrent sur les transferts de polluants qui se fixent sur les microplastiques et interrogent sur la transmission des pathogènes aux animaux *via* le plastique. Seul recours alors, **« parvenir à un meilleur traitement des eaux localement »**. Car au-delà des interdictions et du recyclage, la solution la plus efficace semble **« de s'attaquer aux rejets à la source et de sensibiliser la société en ce sens »**.

Mélanie CHARTIER

Troy Mayne

La majorité des espèces ingèrent et excrètent la plus grande partie des microplastiques, en quelques heures ou quelques semaines selon leur taille.

© Le Marin - Tous droits réservés - Copie personnelle de lemarin@ifremer.fr

DR

C'est près du littoral que les quantités de déchets plastique sont les plus importantes.

9

Les milliards de tonnes de plastique accumulées depuis 1950 dans le monde.

22

En milliards d'euros, c'est l'économie qu'entraînera cette nouvelle législation, soit le coût estimé de la pollution aux plastiques en Europe jusqu'en 2030.

DCSMM

La directive cadre stratégie pour le milieu marin a été adoptée en 2008. Elle vise un **« bon état écologique »** des eaux marines.

30 000

Le nombre estimé d'emplois qui devraient voir le jour d'ici à 2025, notamment dans les métiers du recyclage.

Seuls 26 % des emballages sont recyclés en France

Selon le ministère de la Transition écologique, seules 300 000 à 350 000 tonnes de plastique sont recyclées et réincorporées dans de nouveaux produits chaque année dans l'hexagone. En 2016, le taux de recyclage français était de 26 % pour l'ensemble des emballages plastique sur plus d'un million de tonnes.

Pourtant, les trois quarts d'entre eux ont été triés et collectés. Aujourd'hui, lorsque le plastique arrive enfin de vie, souvent très courte, il est le plus souvent incinéré, relâchant dans l'atmosphère des substances toxiques (cadmium, plomb ou mercure…). Une part infime est recyclée et le reste finit dans des décharges, légales ou sauvages, représentant une source de pollution encore plus importante pour l'eau, les sols et l'air.

La feuille de route pour l'économie circulaire, présentée par la secrétaire d'État Brune Poirson en 2018, demande aux industriels d'**« entrer dans la boucle »** et d'incorporer davantage de matières premières issues du recyclage dans les produits « **tout en assurant leur qualité, leur traçabilité et une réelle sécurité pour les citoyens** ».

Un système de bonus-malus, qui devrait être mis en place cette année, doit inciter les industriels à utiliser **« plus de plastique recyclé dans leurs bouteilles, bidons, ou autres flacons »**.

Pour répondre à ces enjeux environnementaux et économiques, la filière française de plastique s'est fixée comme objectif un million de tonnes de plastique recyclé en 2025 sur les cinq millions produits en France pour le marché domestique et pour l'exportation.

M. C.

DR

Le PET (polytéréphtalate d'éthylène), composant des bouteilles plastique, est transformé en fibres (à 55 %) employées par exemple dans le textile.

© Le Marin - Tous droits réservés - Copie personnelle de lemarin@ifremer.fr

La pêche veut prendre ses déchets en main

Un quart des filets usagés est recyclé, selon les constats du projet Pêchpropre. La suite : organiser une filière pour mieux gérer ces déchets. Mais qu'elle soit volontaire.

Le projet Pêchpropre, mené par la Coopération maritime, a évalué le gisement des engins de pêche usagés (EPU) à 1 200 tonnes. Presque tout est collecté dans les ports, mais seul un quart est recyclé, surtout du filet.

« **La collecte et le tri augmentent**, observe Mathilde Guéguen, coordinatrice de Pêchpropre. **On a identifié les prestataires pour le recyclage et des déchets ont été réorientés.** » Le projet s'achève sur une proposition : mettre en place une filière à responsabilité partagée, volontaire, de gestion des EPU.

Mais la directive européenne fait craindre un dispositif contraignant. « **On a demandé à faire partie du groupe de travail sur sa mise en œuvre**, indique Jean-Loup Velut, secrétaire général de la Coopération, espérant « **poursuivre ce travail très constructif avec l'administration** ». Ce texte affirme la responsabilité élargie du producteur, ici le fabricant d'engins. La pêche craint la double peine : payer à l'achat et au traitement du déchet. « **Il faut un traitement équitable si on veut l'adhésion des gens. Ce serait cohérent, si une taxe est prélevée à la vente des engins, qu'elle favorise leur recyclage.** »

Solène Le Roux

La Coopération maritime propose de réfléchir à une filière volontaire de gestion des engins de pêche usagés plutôt qu'attendre un dispositif contraignant.

1 200

tonnes par an d'engins de pêche usagés en France, dont 800 de filets et 400 de chaluts.

En orientant cette écocontribution vers les ports ? Ceux-ci ne facturent pas la prise en charge des déchets, car ça n'inciterait pas à les déposer et ils perdraient en attractivité. Mais la redevance d'équipement des ports de pêche (Repp), englobant les services portuaires, finance en partie cette gestion. « **Pour faire adhérer à la démarche, qu'on nous laisse deux ans pour mettre en place une filière de gestion volontaire, évolutive. Ça a bien fonctionné dans le milieu agricole.** »

La transposition de la directive laisse cette marge de manœuvre. Le but est d'améliorer le recyclage. Des projets locaux émergent, comme Fil & fab à la pointe de Bretagne, qui crée des objets design à partir de filets. « **Mais les déchets les plus difficiles restent sur le carreau**, constate Mathilde Guéguen. **Les filets nécessitent un tri, ils se souillent dans le tout-venant. Et il faut un désassemblage et un nettoyage, pas un coup de Kärcher. Et des broyeurs spécifiques.** »

Comme beaucoup de déchets, la plupart des filets partent vers des pays à la main-d'œuvre moins chère : Portugal, Espagne, Maghreb. Ils voyagent ensuite vers l'Europe de l'est qui a les infrastructures. Pour quel coût environnemental ?

Techniquement, on peut le faire ici. Un test dans une filiale du groupe Paprec, dans l'est de la France, a montré que leur broyeuse était adaptée au filet en polyamide. Elle a sorti un matériau exploitable par la plasturgie. Mais cette matière odorante, avec de la matière organique, a impliqué de nettoyer toute la chaîne après. « **Le mieux serait que des entreprises françaises leur dédient une chaîne** », souligne Mathilde Guéguen. La difficulté, c'est d'en faire une activité rentable.

Solène LE ROUX

60 ports ont été enquêtes lors des 22 mois du projet Pêchpropre (2016-2018). Avec 4 opérations pilotes.

MATÉRIAUX BIODÉGRADABLES : LA CONCHYLICULTURE AVANCE

Des fabricants explorent les matériaux biodégradables, comme la société espagnole Intermas, spécialisée en maille plastique par extrusion. Elle recycle déjà les poches ostréicoles et a mis au point un filet mytilicole biocompostable et biosourcé, issu d'amidon de maïs et fécule de pomme de terre. Ce filet de catinage maintient les petites moules le temps qu'elles se grappent.

Des tests en mer depuis juin, de la Normandie aux Charentes, « **ont validé le vieillissement de la matière**, constate Christian Guyomar, d'Intermas. **On démarre la deuxième phase, avec le Smidap et les comités conchylicoles de Bretagne sud et Pays de la Loire, pour suivre durant un an plusieurs tailles et grammages.** »

Christian Guyomar équipe aussi des mytiliculteurs plus au nord avec Mytilimer. Intermas explore d'autres produits : cordage pour capter les moules, grille pour l'aquaculture, casier à crustacés. « **On attend d'abord les retours des professionnels sur les filets mytilicoles. Il faut y aller pas à pas, tout en sensibilisant les utilisateurs.** » Ces matériaux, pour l'instant plus coûteux, demandent parfois d'adapter les méthodes de travail.

Quant au filet de pêche biodégradable, des fabricants s'y mettent, comme Seabird, près de Lorient, qui fournit la matière pour un filet expérimenté durant un an par un fileyeur dans le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

Marion Larretche-Larretche

Des mytiliculteurs testeront à partir du printemps des filets de catinage biosourcés pour envelopper et maintenir les jeunes moules sur les pieux.